

Formulaire de déclaration de la taxe de séjour

Service des Finances
Hôtel de Ville
1, rue de l'Hôtel de Ville
85400 Luçon
02.51.29.19.23

IDENTIFICATION DU LOUEUR

Nom ou raison sociale

Adresse :

Code postal :

Ville :

Déclaration et versement à effectuer
Avant le

Exemplaire à retourner même si le
montant collecté est nul

En cas de règlement par chèque,
libeller l'ordre à « Trésorerie de
Luçon »

Formulaire unique pour l'ensemble des
hébergements d'un même loueur

IDENTIFICATION DE L'HERBERGEMENT

Type d'hébergement

Adresse du/des hébergements :

Code postale : 85400

Ville : Luçon

Période de collecte de la taxe de séjour :

Courrier électronique du déclarant (obligatoire) :

RECAPITULATIF DE LA COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR

Catégorie	5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile	Non classé
Tarifs de la taxe de séjour en euros	0.70	0.70	0.70	0.50	0.50	0.20
Nombre de nuitées (nb. De pers. X nb. De jours)						
Montant de la taxe de séjour						
Majoration du 10% *						

Par délibération, majoration de 10% décidée et votée au profit du Conseil Départemental de la Vendée.

COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR MANDATEE A UN INTERMEDIAIRE

- Hébergement géré exclusivement par un intermédiaire (agence ou plateforme internet...)
nom de l'intermédiaire :
- Gestion mixte (gestion par la propriétaire et par un intermédiaire)
Nom de l'intermédiaire :

Joindre obligatoirement une copie de l'état récapitulatif des locations effectuées.

A Luçon, le

Cachet et signature du déclarant